



Procès-verbal de l'assemblée générale spéciale du lundi 18 janvier 2016, à 14 h, au Centre social

ÉTAIENT PRÉSENTES ET PRÉSENTS

Voir la liste des présences déposée au bureau du syndicat.

Le président fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Admission des nouveaux membres
2. Présentation des ententes de principe aux tables sectorielle et centrale
3. Vote sur les ententes de principe
4. Mesures de ralentissement administratif
5. Clôture de la séance.

1. Admission des nouveaux membres

Proposition 2015-2016 AG-16

Que les personnes suivantes soient admises comme nouveaux membres du syndicat : Claude Beaudoin (musique), Jean-Benoît Garneau-Bédard (sciences sociales), Justin Bell (langues), Julie Blais (soins infirmiers), Jérémie Deschamps Bussièrès (arts visuels), David Brouillette (informatique), Valérie Fortin-Gagné (géographie – histoire – science politique), Ginette Manseau (techniques de travail social), Claude Ménard (musique), Émilie Trudel (sciences sociales).

Proposé par Caroline Lachance

Appuyé par Jean-François Aubin

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2. Présentation des ententes de principe aux tables sectorielle et centrale

– Mise en contexte

Jean Fournier prend la parole en rappelant l'objet de cette assemblée. Les membres sont invités à rejeter ou accepter les deux ententes recommandées par le Regroupement cégep (table centrale), l'ASPPEC (table sectorielle) et l'Exécutif. La consultation des assemblées générales se déroule jusqu'au 5 février. La double majorité est nécessaire (majorité des membres et majorité des syndicats) pour entériner les ententes. Si elles sont acceptées, le Comité de négociation a 90 jours pour rédiger la convention collective. Dans le cas d'un rejet, la négociation se poursuivra sans le Front commun qui n'existe plus, car il avait atteint sa durée de vie utile. À la fin, on pouvait constater des signes de fatigue. Des bilans seront réalisés sur l'expérience du Front commun.

Les profs de cégep ont obtenu le Rangement 23. L'entente sectorielle représente pour l'Exécutif le « statu quo plus ». Il faut se rappeler que notre opposant était l'austérité et que les demandes patronales étaient nombreuses et insultantes. Plus de douze mois de mobilisation avec l'obtention d'un rapport de force réel

et l'appui de l'opinion publique. Une nouveauté, la formation de l'Alliance des syndicats de professeures et professeurs de cégep FNEEQ et FEC (ASPPC).

Dès novembre 2014, des actions en fédération ou en intersyndicale ont été mises de l'avant dans le collège avec la solidité et la persistance de notre mobilisation syndicale. Une position forte adoptée par l'Assemblée générale avec une participation remarquable des membres aux manifestations et pendant les quatre jours de grève. En terminant, le président tient à remercier toutes les professeures et tous les professeurs, les membres du comité de mobilisation, les déléguées et les délégués syndicaux et celles et ceux qui nous ont donné un coup de main pendant les journées de grève. Une expérience collective qui va contribuer à nous solidariser davantage.

– Table sectorielle

Marie-Eve Bérubé et Éric Therrien présentent l'entente. Comme l'explique la secrétaire générale, le cahier de nos demandes élaboré par l'ASPPC portait sur cinq thèmes. L'entente ne représente aucun recul majeur, malgré les nombreuses demandes du Comité patronal de négociation des collègues (l'entièreté de la tâche au collège; la nomination des coordinations par les collègues; la sécurité d'emploi attaquée (postes, MED); les libérations syndicales anéanties; etc.). En voici les faits saillants.

Thème 1: Précarité

- La création de 93 charges à temps plein à la Formation continue au plan national. Les charges seront prises à même une redistribution des ressources existantes. C'est insuffisant, mais c'est une première brèche! Une partie des ressources seront disponibles pour du travail périphérique (réunion, etc.).
- La prestation d'assurance traitement d'un prof à temps partiel sera déterminée en fonction du contrat en cours incluant l'enseignant qui détient une charge réservée.
- La mise en place de l'Offre générale de service qui remplacera notre Offre individuelle de service. L'OGS permettra aux profs à statut précaire de signifier à un seul unique moment au collègue son intérêt à postuler sur toutes les charges qui seraient affichées.
- La possibilité de refuser une charge supplémentaire (sauf si poste) sans risquer de se faire retirer l'ensemble du contrat.
- La priorité sur charge selon l'expérience.

Éric Therrien poursuit la présentation des autres thèmes.

Thème 2 : Tâche et organisation du travail

▪ CI maximale

La CI maximale passerait de 88 à 85. La mesure représenterait 55 ETC. À la dernière négo (2010), pour des éviter des charges trop lourdes, des gains ont été faits: nombreuses préparations; encadrement de nombreux étudiants. À l'époque un ajout de 403 ETC. Des études montreraient qu'ils ne sont pas tous utilisés là où ils devraient.

- Encadrement de nombreux étudiants (PES)

En 2010, le coefficient pour PES > 415 passait de 0,04 à 0,08. Ce coefficient serait ramené à 0,07.

o Nombreuses préparations (HP)

En 2010, le coefficient pour nombreuses préparations (4 ou plus) passait de 1,3 à 1,9. Ce coefficient serait ramené à 1,75. La modification des coefficients HP et PES dégagerait 95 ETC dans le réseau.

▪ Étudiantes et étudiants en situation de handicap (EESH)

Deux lettres d'une sous-ministre du MESRS ont été déposées. La première concerne l'ajout de 125 ETC pour le réseau chaque année de la convention (environ 1% du réseau) qui proviendrait d'une annexe budgétaire. L'objectif est d'améliorer la réussite scolaire des EESH. La deuxième lettre a pour objet la création d'un comité national pour étudier la situation et faire des recommandations. La répartition des ressources serait faite localement en CRT.

Thème 3 : Rémunération et appartenance à l'enseignement supérieur

Suite à la volonté de la CSN, avec l'appui du Front commun, le Gouvernement a reconnu le Rangement 23 aux profs de cégep. C'est la reconnaissance de notre appartenance à l'enseignement supérieur et de notre autonomie professionnelle. Des échelles qui nous appartiennent et nous distinguent des enseignantes et des enseignants du primaire et du secondaire.

Thème 4: Consolidation du réseau

Le maintien de l'offre collégiale en région pour les programmes à petites cohortes.

Thème 5: Autres demandes

- Priorité adéquate pour des profs qui reviennent d'un congé pour charge publique.
- Délai de péremption (7 ans) pour les griefs non portés au rôle d'arbitrage.
- Comité local pour le traitement des griefs.
- Retrait de l'obligation de la chiropratique dans l'assurance.
- Fin des conventions collectives papier...

La présentation terminée, le président invite les membres à intervenir sur des questions d'éclaircissement. Après quelques interventions, Charles Gagnon et Élise Jacob présentent les grandes lignes de l'entente à la table centrale.

Comme le souligne Charles Gagnon, le salaire, la retraite, les congés parentaux et les disparités régionales sont négociés à la table centrale. À l'aide de tableaux, il présente les différents éléments à distinguer concernant les augmentations salariales.

– Table centrale

1. Les augmentations

- 5,25%/ 5 ans. Peu comparativement à la dernière convention collective.

2. Les réajustements ou correctifs salariaux

2.1 Une nouvelle « architecture » salariale

Cette nouvelle « architecture » salariale est une refonte majeure provenant du Conseil du trésor. Entrée en vigueur: 2 avril 2019 (stratégie adoptée dans le cadre des négos).

- 95 % des emplois auront une hausse salariale.
- 90 % des emplois auront une hausse de plus de 2 %.
- Environ la moitié des emplois auront une hausse salariale de 2.5 %.
- 6 % des emplois auront une hausse de plus de 5 %.
- 5 % des emplois n'auront que le forfaitaire de 250\$.

2.2 La relativité salariale et le rangement 23

Des augmentations de 0,67% à 5%. Pour les profs des échelons 11 à 20 :

- 0% = 14, 7% des profs; entre 0,67% et 5% = 85,3% des profs; 5%= 65% des profs.
- Entrée en vigueur le 2 avril 2019.

3. Les montants forfaitaires

2015: 500\$

2019: 250\$

Ces montants sont pour toutes les salariées et tous les salariés du secteur public et ils ne modifient pas les échelles salariales. Au total des augmentations entre 7,5% et 12,9%. Des combats seront à mener lors des prochaines négociations afin d'intégrer les échelons 1 à 10 au rangement 23 et bonifier les échelons 18 à 20 pour les profs.

Suite aux explications fournies, Élise Jacob poursuit la présentation sur la retraite, les droits parentaux, les congés et les disparités régionales en soulignant que la retraite est l'enjeu fondamental après les salaires.

La retraite

- Quelques rappels concernant la retraite

Le pourcentage de la rente est calculé sur le nombre d'années de services (2% par année = 68% après 34 ans). Ce pourcentage est appliqué sur le revenu des 5 meilleures années de services (68% de 70 000\$). Une pénalité est appliquée sur cette rente en fonction des différentes conditions (pénalité actuarielle) selon le moment de prise de retraite (6% de 68% de pénalité = 4.08%. Rente = 63,92 % de 70 000\$ = 44 744\$).

- Les modifications
 - Âge de la retraite : 60 à 61 ans à compter du mois de juillet 2019.
 - Pénalité actuarielle de 6% en 2020 (au lieu de 4%). Elle a déjà été à 6%. Le gouvernement Bouchard l'avait abaissée afin de favoriser la prise de retraite des employées et des employés du secteur public.
 - Facteur 90 : retraite sans pénalité actuarielle lorsque l'âge et les années de services totalisent 90 et que le participant est âgé minimalement de 60 ans.

- Nombre d'années maximal de cotisations : 40 ans (au lieu de 38) pour ceux et celles qui le désirent, voyant ainsi leur rente augmenter à 80% des cinq meilleures années.
- Le statu quo sur deux éléments
- La rente calculée sur les cinq meilleures années de service.
- La retraite sans pénalité actuarielle après 35 ans de service.

Les autres congés

- PVRTT et traitement différé

Le statu quo. Le retrait de la partie patronale de ne plus payer la prime assumée par l'employeur dans le cas des tâches non travaillées (PVRTT, traitement-différé, etc.).

- Congés parentaux

La révision du congé de maternité. Au lieu de 93% de prestation de congé de maternité, 100% des premiers 225\$ brut et 88% sur l'excédent.

Autres gains

- Prime d'attraction et de rétention pour les ouvriers spécialisés (électricien, machiniste, menuisier, peintre, plombier).
- Lettre d'entente pour reconduction de la prime de rétention des psychologues.
- Reclassement des municipalités de Kuujuaq, Whapmagoostui et Kuujuarapik du secteur III au secteur IV et maintien de la prime de rétention pour la Côte-Nord (8%).

La présentation terminée, le président invite les membres à des questions d'éclaircissements avant de lancer le débat sur les deux ententes.

Jean Fournier explique la procédure de vote. Les membres se prononceront sur les deux ententes sur un seul bulletin de vote. Six personnes vont agir à titre de scrutateurs et scrutatrices afin de distribuer, ramasser et compiler les bulletins de vote. Le président fait appel à des candidatures. Les personnes suivantes sont désignées : Luc Archambault, Marie-Josée Boily, Yvon Corbeil, Normand Beaumier, Jacques Auger et Lise Verville.

Les membres sont invités à se prononcer sur les deux propositions suivantes :

Proposition 2015-2016 AG-17

Que le Syndicat des professeures et des professeurs accepte l'entente de principe à la table sectorielle.

Proposé par Geneviève Raymond

Appuyé par Louise Laprise

Proposition 2015-2016 AG-18

Que le Syndicat des professeures et des professeurs accepte l'entente de principe à la table centrale.

Proposé par Martine Saint-Pierre
Appuyé par Pierre Tessier

Étant donné que les échanges sur les propositions sont terminés, Jean Fournier lance la période de votation. Les membres sont invités à se prononcer sur les deux propositions.

Le vote terminé, Jean Fournier annonce les résultats.

Entente sur la table sectorielle : 129 Pour - 7 Contre
Entente sur la table centrale : 117 Pour – 19 Contre

Trois bulletins rejetés.

LES PROPOSITIONS AG-17 ET AG-18 SONT ADOPTÉES À LA MAJORITÉ.

Proposition 2015-2016 AG-19

Que les bulletins de vote soient détruits.

Proposé par Anne Blouin
Appuyé par Jocelyne C. Charette

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. Mesures de ralentissement administratif

Étant donné que les profs se sont prononcés en faveur des deux ententes, l'Exécutif soumet la proposition suivante :

Proposition 2015-2016 AG-20

Que les mesures de ralentissement administratif soient levées dès le 19 janvier 2016.

Proposé par Marie-Claude Beaulieu
Appuyé par Michel Day

Question préalable

Yvon Corbeil demande que la question soit soumise aux voix.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

Jean Fournier annonce qu'une assemblée générale sera convoquée en février afin de procéder à l'élection de nos représentantes et nos représentants sur les différents comités syndicaux et paritaires pour la session hiver 2016.

En terminant, Marie-Eve Bérubé annonce que le Comité femmes et le Cégep, dans le cadre des Grandes conférences du Cégep de Trois-Rivières recevront madame Michèle Audette sur la réalité des femmes autochtones le mercredi 9 mars, 19 h, au Théâtre du Cégep. Cette activité est gratuite et ouverte au grand public.

5. Clôture de la séance

La levée de la réunion est proposée par Michèle Lavoie et appuyée par Jean-François Morissette.

Lise Verville a agi à titre de secrétaire.